

André et Christine GIGONZAC

1 rue de Mulhouse

33000 BORDEAUX

Le 9. Avril 2018

**Projet de défrichement sur les communes de
Tresses, Carignan de Bordeaux, Fargues Saint Hilaire.**

Avis transmis par voie électronique

Nous contestons depuis que nous en avons eu connaissance, le tracé des travaux qui, en ce qui nous concerne, sort de l'emprise définie à la DUP du 7 avril 2011 (mise en cohérence du POS de Tresses partie intégrante de cette décision).

Nous l'avons rappelé à de multiples reprises (lettre au Conseil Général, enquête loi sur l'eau).

Nous l'avons en particulier clairement précisé au Commissaire Enquêteur lors de l'enquête parcellaire de septembre /octobre 2016 dans les termes suivants :

« Nous demandons une nouvelle fois que les travaux soient réalisés dans l'emprise prévue par la DUP.

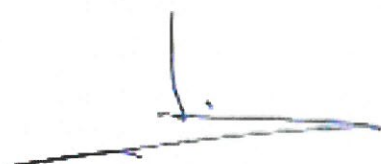
Nous demandons le rétablissement de la continuité territoriale de l'exploitation : création d'un passage adapté pour bovins et matériels agricoles.

Nous rejetons les éléments de l'enquête complémentaire parcellaire figurant au dossier présenté le 7 octobre 2016 »

Nous rappelons à toutes fins utiles que dans son mémoire d'expropriation du 20 mars 2018 le Département fait référence au PLU du 17 octobre 2016 et à l'emplacement réservé R2 qui ne comprend pas justement les deux parties de parcelles dont nous contestons le défrichement.

En conséquence nous nous opposons à titre conservatoire au défrichement de nos parcelles 99 et 100, pour leur partie non comprise dans l'emprise.

A.GIGONZAC



Ch. GIGONZAC

